

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la commune d'IZEAUX dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Max BARBAGALLO, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2026

Présents : Max BARBAGALLO, Franck HUGON, Laurent JAUMAIN, Bruno FESTIVI, Laurie MUSELLI, Richard LESPINASSE, Christiane DAYARD, Renaud VACHER, Camille GARCIA, Marjorie FERREIRA, Laurette FUGIER, Isabelle GIRAUD, Jean-Jacques SIBUT, Claire REPITON-DUMOLLARD, Nadège CHAMBARD, Marcel CHOQUET, Véronique BAILO-MONTERO, Mélody BRUNAZ

Pouvoirs : Stéphane BRIGNONE donne pouvoir à Marjorie FERREIRA

Absents :

Secrétaire de séance : Véronique BAILO MONTERO

DELIBERATION N° 2026-52	PROCEDURE DE REPRISE DE PLUSIEURS CONCESSIONS FUNERAIRES SUSCEPTIBLE D'ETRE EN ETAT D'ABANDON
------------------------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs concessions situées dans le cimetière communal présentent un état d'entretien et de dégradation susceptible de caractériser un état d'abandon.

Il rappelle que les concessions funéraires perpétuelles ou ayant une durée suffisante peuvent, sous certaines conditions, faire l'objet d'une procédure de reprise lorsqu'elles sont manifestement abandonnées.

Afin de permettre à la commune de procéder à la vérification de la situation des concessions concernées et d'engager, lorsque les conditions sont réunies, la procédure réglementaire de reprise pour état d'abandon, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser l'engagement de cette procédure pour les concessions figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

La liste annexée précise, pour chaque concession concernée, les références disponibles et si elles sont connues : numéro ou emplacement, famille(s) rattachée(s) à la concession, date d'achat la concession ainsi que la date de la dernière inhumation.

Monsieur le Maire précise que cette démarche constitue une procédure préalable et qu'elle ne vaut pas reprise définitive des concessions concernées. Les titulaires, ayants droit ou personnes intéressées seront informés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et pourront faire valoir leurs droits.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de l'état d'entretien et de dégradation des concessions funéraires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, susceptibles de présenter un état d'abandon ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager ou poursuivre la procédure réglementaire de constat d'abandon pour les concessions concernées, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'identification et à l'information des titulaires, ayants droit ou personnes susceptibles d'être

concernées par les concessions, ainsi qu'à accomplir les formalités de publicité prévues par la réglementation ;

- **DE PRECISER** que la présente délibération ne constitue pas une décision de reprise définitive des concessions. La reprise ne pourra intervenir qu'à l'issue de la procédure réglementaire et après constat que les conditions légales sont réunies ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que le tableau annexé à la présente délibération recense les concessions susceptibles d'être concernées par cette procédure ;
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et portée à la connaissance des personnes concernées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
A Izeaux le 01/10/2026.

Max BARBAGALLO,
Maire d'Izeaux



**Liste annexée au présent arrêté n°2026-53 des concessions en état d'abandon
qui feront l'objet d'une reprise de sépulture à compter du 03 mai 2028**

<u>CARRÉ</u>	<u>EMPLACEMENT</u>	<u>FAMILLE</u>	<u>DATE DE LA CONCESSION</u>	<u>DATE DERNIÈRE INHUMATION</u>
8	410 « ??? »	COSSAVELE	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1917
8	411	PICAT / BOSSU / NIVOLLET / BREYMAND	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1930
8	412	BRUN-BUISSON / JOYEUX-BOUILLON	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1929
8	413	DELHOMME / GENTHON / BARBIER	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1952
8	414	DELBRON / TROMPEO	ACTE DE NOTORIÉTÉ	INCONNUE
8	417	REVOL / MATHAIS / BERGERET	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1960
8	418	RABATEL / DURAND	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1953
8	419	BURRIAND	ACTE DE NOTORIÉTÉ	INCONNUE
8	420	INCONNUE	ACTE DE NOTORIÉTÉ	INCONNUE
8	421	TOURNIER	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1898
8	422	INCONNUE	ACTE DE NOTORIÉTÉ	INCONNUE
8	423	GRAILLAT / PRUDHOMME / LAMBERT	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1937
8	424	INCONNUE	ACTE DE NOTORIÉTÉ	INCONNUE
8	425	INCONNUE	ACTE DE NOTORIÉTÉ	INCONNUE
8	426	REBOUD	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1916
8	427	HAVKINE / RASUMNY	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1944
8	428	BRUN / GARCIN	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1947
8	429	CHAMPON / MAURICE	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1979
8	430	ALLET-COCHE / MAURICE	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1936
8	431	DOUILLET	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1956
8	432	RICHARD / RAGIS	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1916
8	433	MARRON / GILLIN	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1915
8	435	INCONNU	ACTE DE NOTORIÉTÉ	INCONNUE
8	436	PELLEGRIN / DREVON	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1935
8	437	MACHON / PAYERNE	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1934
8	438	BARRAL	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1936
8	439	GENON-DUVERGER / PERRIN / VACHON	ACTE DE NOTORIÉTÉ	1930